



NOUVEAUTÉ EN 2016 - Ventes de garage à dates déterminées

Le 18 février 2016 - La municipalité de McMasterville a revu entièrement sa réglementation sur les ventes de garage pour l'adapter aux besoins actuels. Dorénavant, durant les périodes de fin de semaine de la fête des Patriotes (mai) et celle de la fête du Travail (septembre) pourront se tenir, sans permis et sans frais, des ventes de garage aux conditions édictées par le règlement à cet effet.

Outre ces deux périodes précises de tenue de ventes de garage gratuites, du 1^{er} juin au 31 août, un permis pourra être émis sur demande à une adresse civique. Selon le règlement entré en vigueur le 15 décembre 2015, un seul permis de vente de garage peut être émis à une adresse civique par année civile. Le coût pour l'obtention de ce permis est de 15 \$ et vous pouvez vous le procurer à l'accueil de l'hôtel de ville durant nos heures habituelles d'ouverture. Il est à noter que les permis ne sont pas remboursables.

Pour toute question en regard avec la réglementation, nous vous invitons à communiquer avec le greffe à l'adresse courriel hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca ou par téléphone au 450 467-3580. Une fiche d'information est aussi disponible en [clicquant ici](#).